

éclairaient les sombres réduits des prisons; il donne en outre, pour la délivrance des prisonniers, une rente annuelle de trente-trois livres, en mémoire des trente-trois années que Jésus passa sur la terre.

Charles Métral assigne des fonds pour mettre un détenu en liberté le jour du vendredi saint.

Philippe Virieu veut qu'un rayon de joie pénètre dans les prisons le jour de Pâques : il fait distribuer chaque année, en ce jour, cent livres de viande cuite, cent livres de pain blanc et cinquante pots de vin.

Jean Claret, écuyer, ancien échevin à Lyon, lègue une somme de 500 fr. qui doit être convertie en rente, dans le but de donner du pain et du vin aux prisonniers, à condition pour eux, de réciter, une fois par mois, le *Miserere* et le *De profundis*.

Nicolas de Sévérat, ancien commandant du château de Pierre-Scise, le même qui donna, à sa mort, tout son bien aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, fait une rente annuelle de 40 liv. aux prisonniers.

Jeanne Luliet, fille majeure, demeurant à Lyon, prend en pitié les filles et les femmes appliquées au carcan ou fustigées, et les forçats de chaîne qui sont de passage en notre ville. Elle dispose annuellement, pour les secourir, d'une somme de 40 fr.

Pierre Bollioud Mermet, premier avocat du roi au présidial de Lyon, donne la moitié du revenu de sa grange de Brignais pour sortir de Roanne les plus pauvres des prisonniers.

L'apothicaire Guillemain n'oublie pas l'instruction ni les consolations qu'on leur doit; il fixe une rente pour le vicaire